



UN LIVRET-CONSEIL

de la LIGUE EUROPÉENNE
CONTRE LA MALADIE
D'ALZHEIMER



Assurer la sécurité :

**La Déambulation
et le patient atteint
de la maladie d'Alzheimer**

ASSURER LA SÉCURITÉ : LA DÉAMBULATION ET LE PATIENT ATTEINT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

Un livret-conseil de la LIGUE EUROPÉENNE CONTRE
LA MALADIE D'ALZHEIMER

TABLE DES MATIÈRES

Comment prévenir la déambulation	3
Si une personne disparaît	5
Comment mieux aider les personnes qui entourent les patients	7

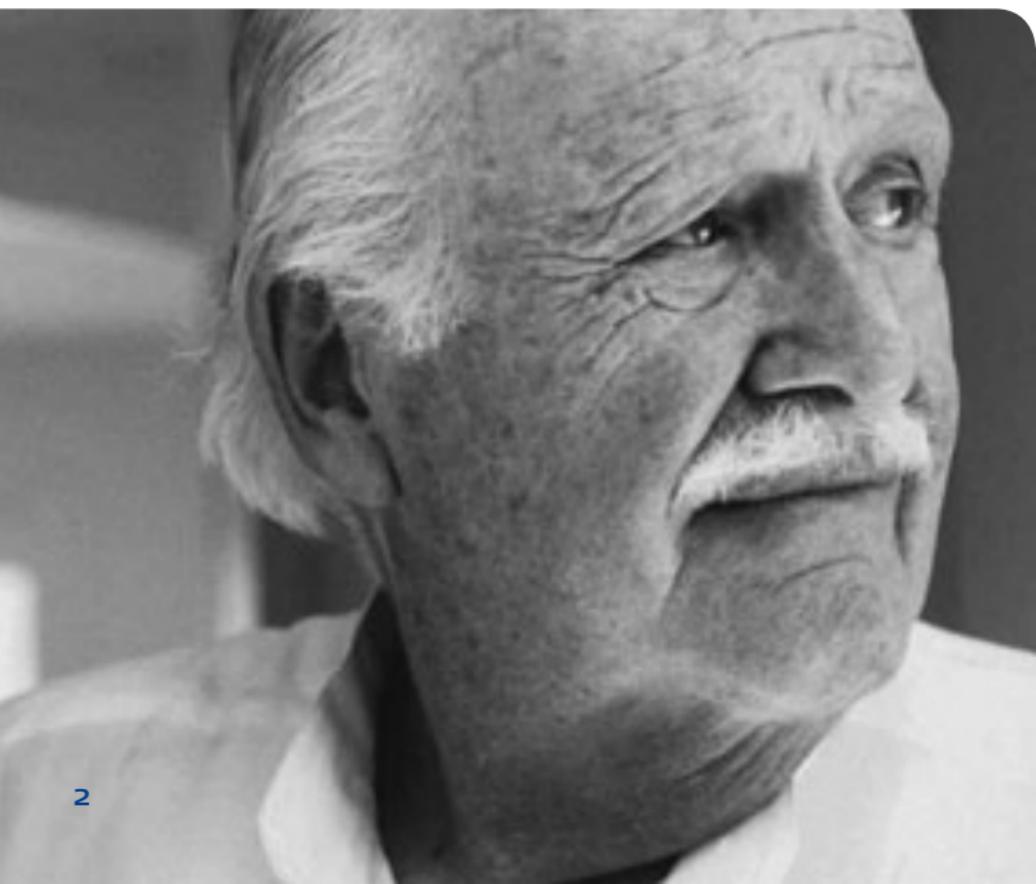
L'un des comportements les plus dangereux liés à la maladie d'Alzheimer est la déambulation. Un patient atteint d'Alzheimer qui déambule seul à l'extérieur peut facilement se perdre, être en proie à la confusion mentale ou se blesser. En hiver, il peut même mourir de froid. Il faut absolument, surtout au stade avancé de la maladie, que les personnes qui entourent les patients prennent les mesures adéquates qui permettront de prévenir la déambulation et qu'elles sachent quoi faire si leur proche disparaît.

Prévenir la déambulation consiste à identifier dans un premier temps les raisons pour lesquelles un patient peut se mettre à déambuler. Les raisons les plus courantes qui provoquent la déambulation sont :

- **la confusion.** Le patient ne se rend pas compte qu'il est chez lui. Par conséquent, il part « à la recherche » de son foyer ;
- **les illusions.** Le patient peut essayer d'assumer la responsabilité d'un lointain passé, comme aller travailler ou aller chercher un enfant ;



- **une tentative de fuite** face à une menace réelle ou ressentie. Les patients peuvent avoir peur d'une maison bruyante, d'un visiteur bizarre ou encore de l'idée qu'une personne chargée de s'occuper d'eux essaie de lui faire du mal ;
- **l'agitation**, qui est un symptôme courant de la maladie d'Alzheimer peut également être exacerbée par certains traitements médicaux ;
- **la tension** suscitée par le manque d'exercice ou d'autres raisons ;
- **la recherche de quelque chose**, que ce soit une personne, un lieu ou un objet personnel perdu.



Comment prévenir la déambulation.

Un patient atteint de la maladie d'Alzheimer qui est agité ou qui a tendance à déambuler ne devrait jamais être laissé seul. Même si le patient est épaulé par un autre adulte, les personnes qui entourent le malade devront prendre certaines mesures afin de minimiser les risques que peut encourir un patient s'il sort seul de la maison. Certaines de ces mesures consistent à :

- ▶ offrir au patient un **espace sécurisé et ordonné** où il peut déambuler. Supprimer les tapis et autres obstacles sur lesquels le patient pourrait trébucher et lui permettre ainsi de se déplacer sans risques;
- ▶ donner au patient une **tâche répétitive** à accomplir, comme se balancer dans une chaise à bascule ou une balancelle, balayer le sol ou plier des vêtements;
- ▶ ajouter des **verrous** à toutes les portes donnant sur l'extérieur et mettre les clés en lieu sûr, là où le patient sera incapable de les trouver;
- ▶ installer des **dispositifs de sécurité** sur toutes les fenêtres pour limiter leur degré d'ouverture. Vous en trouverez dans la quincaillerie la plus proche;
- ▶ installer des **alarmes ou des cloches** qui vous alertent dès qu'une porte extérieure est ouverte;

- ▶ mettre un **bracelet d'identification médicale** au patient sur lequel sont mentionnés son nom, les mots « perte de mémoire » et un numéro de téléphone d'urgence. Vous assurer que le patient le porte en permanence ;
- ▶ installer, si possible, une **clôture** munie d'un portail verrouillé autour de la maison ;
- ▶ **faire savoir aux voisins** que votre proche a tendance à déambuler et leur demander de vous alerter immédiatement s'ils le voient seul à l'extérieur ;
- ▶ **camoufler les portes** à l'aide de posters qui les feront ressembler à des étagères ou à autre chose qu'une porte. Ces dernières peuvent également être repeintes de la même couleur que les murs pour les rendre difficilement repérables.



Si une personne disparaît

Même si vous avez pris toutes les précautions énoncées précédemment, votre proche peut quand même réussir à s'enfuir, de temps à autre, discrètement. Si cela se produit, vous devez être prêt à prendre plusieurs mesures pour le retrouver aussi vite que possible. Vous pouvez par exemple :

- ▶ **informer la police.** Un patient atteint de la maladie d'Alzheimer qui disparaît doit toujours être traité comme une urgence ;
- ▶ garder à votre disposition plusieurs copies de **photos récentes** de la personne pour les donner à la police, aux voisins et à quiconque pourrait vous aider à la retrouver ;
- ▶ conserver sur vous une **fiche descriptive** (et plusieurs copies également) précisant l'âge, le sexe, la taille, le poids et d'autres caractéristiques physiques ainsi que son groupe sanguin, son état de santé, son traitement médical, son dossier dentaire, ses besoins alimentaires et d'autres informations pertinentes à communiquer aux personnes parties à sa recherche ;

- ▶ fournir un **vêtement** non lavé **ayant été porté** par le patient que vous conserverez dans un sac plastique afin d'aider les chiens policiers à retrouver la piste de votre proche. Utilisez des gants en plastique afin d'éviter d'ajouter votre propre odeur et remplacez le vêtement chaque mois pour conserver une odeur assez forte ;
- ▶ garder à portée de main une **liste des lieux dangereux** de votre quartier, à explorer en priorité, comme les carrefours encombrés, les ponts, les criques, les autoponts, et les zones de terrain escarpées ;
- ▶ fournir une **liste des lieux où la personne aime se rendre**, comme un centre commercial, une église, un parc ou tout autre lieu familial.

Rappelez-vous que plus nombreux seront les gens informés de l'état de votre proche et de sa tendance à déambuler, plus vous recevrez d'aide pour l'empêcher de se perdre.

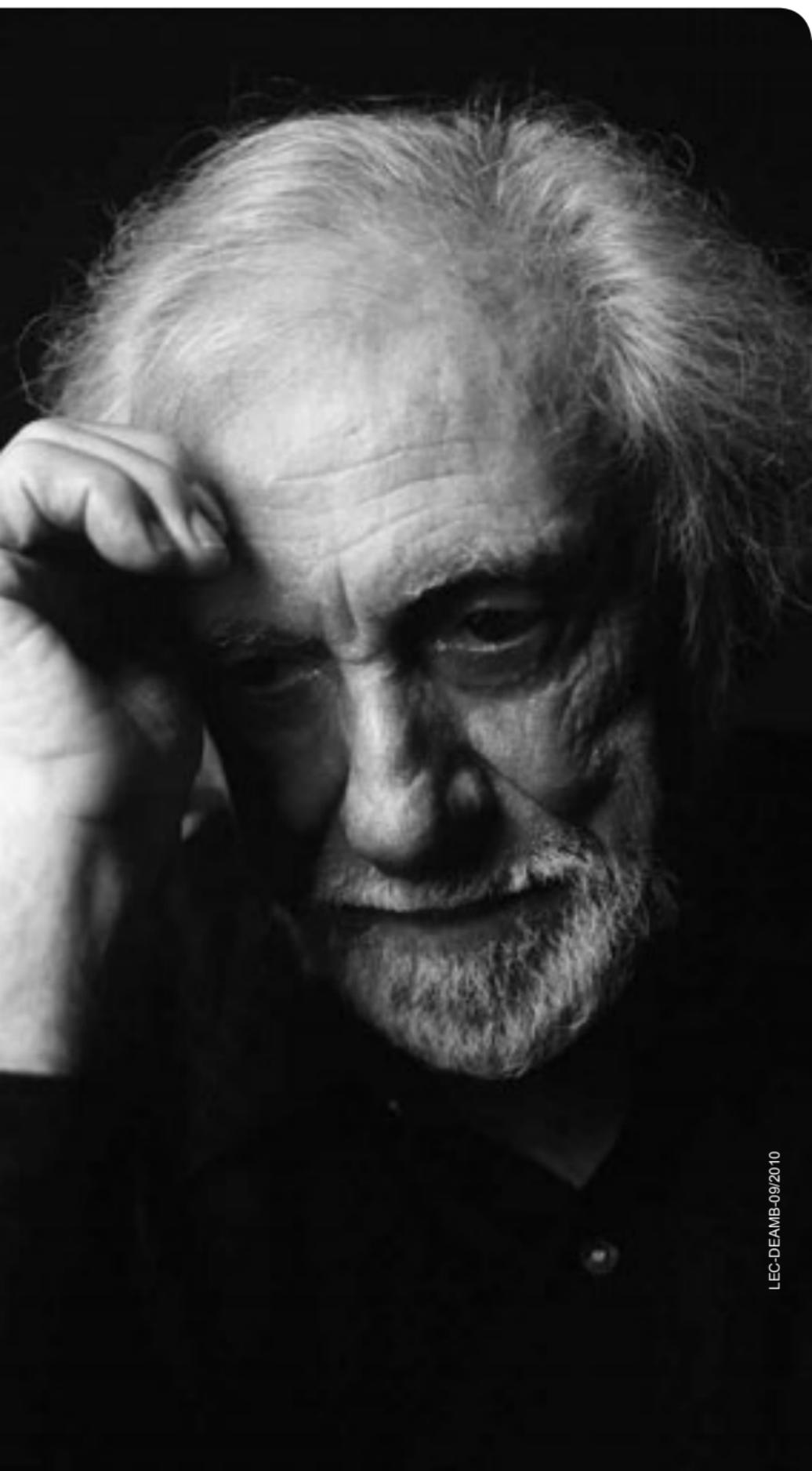
Comment mieux aider les personnes qui entourent des patients

Pour de plus amples informations sur l'aide aux patients, contactez la Ligue Européenne Contre la Maladie d'Alzheimer (LECMA).

LECMA tient à la disposition des personnes qui entourent les patients d'autres brochures qui les conseilleront et qui les aideront à faire face à la maladie d'Alzheimer.

Vous pouvez recevoir ces publications sur simple demande en visitant notre site internet **www.maladiealzheimer.fr** ou en appelant au **01 42 46 50 86**.





Ensemble, nous vaincrons la maladie d'Alzheimer



La Ligue Européenne Contre la Maladie d'Alzheimer (LECMA) est une association humanitaire, d'intérêt général, à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Fondée en avril 2005, elle s'est fixé pour missions le financement de programmes de recherche scientifique de qualité et l'information du public sur la maladie d'Alzheimer.

Les valeurs fondatrices de LECMA sont :

- ▶ La foi dans une recherche d'excellence, par sélection rigoureuse et éclairée de programmes de recherche financés dans des institutions publiques françaises.
- ▶ La coopération européenne pour optimiser l'efficacité de la recherche, tant au niveau de la sélection des programmes (par le biais du comité consultatif européen composé de chercheurs bénévoles français, allemands, hollandais et belges) que du développement des financements de projets coopératifs entre chercheurs européens.
- ▶ La mise à disposition, auprès du public d'une information fiable, précise et de qualité au sujet de la maladie d'Alzheimer, afin d'en briser les tabous, de soutenir les personnes touchées et leur entourage grâce à une documentation actualisée, et de créer une dynamique d'engagement à grande échelle autour de cette cause.

Merci de soutenir notre combat contre la maladie d'Alzheimer.



LECMA, 47 rue de Paradis
75010 Paris



01 42 46 50 86



www.maladiealzheimer.fr
info@maladiealzheimer.fr

BULLETIN DE SOUTIEN POUR LA RECHERCHE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER

Oui ! je souhaite soutenir les actions de sensibilisation et les nouveaux programmes de recherche pour vaincre la maladie d'Alzheimer par un don de :

- 15 € 25 € 35 €
 50 € Autre montant : €

A compléter en lettres capitales

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Email :

J'établis un chèque à l'ordre de LECMA que je joins, avec ce bulletin complété, dans une enveloppe suffisamment affranchie à :

LECMA
47 rue de Paradis
75010 Paris

DEDUCTION FISCALE : en faisant un don à LECMA, vous soutenez la recherche contre la maladie d'Alzheimer, une cause d'intérêt général. C'est pourquoi vos dons sont fiscalement déductibles à concurrence de 66 %. Ainsi, un don de 50 € ne vous coûte réellement que 17 €.

Conformément à l'article 39 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de LECMA vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient échangées ou cédées, merci de cocher cette case.



**Ensemble, nous vaincrons
la maladie d'Alzheimer**

*A retourner à L.E.C.M.A., accompagné de votre chèque,
dans une enveloppe suffisamment affranchie.*

Merci pour votre soutien !



Pour toute information

Appelez-nous au **01 42 46 50 86**

Ecrivez-nous à :

LECMA

47 rue de Paradis

75010 Paris

Envoyez-nous un courriel à **info@maladiealzheimer.fr**

Consultez notre site **www.maladiealzheimer.fr**